

Lundi 14 mai

États Généraux de l'Alimentation Pierre DARTOUT a réuni les acteurs de la grande distribution et les producteurs

Le grand chantier des États Généraux de l'Alimentation (EGA) a donné lieu fin 2017 à la présentation d'une feuille de route, de plans de filière portés par les interprofessions et à la préparation d'une prochaine loi visant à rénover le cadre des négociations commerciales et à assurer une alimentation saine et durable. Une contribution régionale à ces États généraux, conduite par les services de l'État, le Conseil Régional et la Chambre Régionale d'Agriculture avait été apportée, par l'organisation de plusieurs journées de travail afin de faire valoir les enjeux spécifiques à notre agriculture.

En parallèle, depuis 2 ans, les enseignes de la grande distribution présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur et les producteurs agricoles locaux se réunissent en préfecture tous les semestres pour travailler à une meilleure mise en avant et valorisation vers le consommateur de la diversité et de la qualité des productions locales.

Dans ce contexte, Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a réuni le 3 mai dernier, les représentants des professionnels agricoles, expéditeurs, metteurs en marché, distributeurs, Collectivités et services de l'État pour poursuivre ces travaux et engager plus spécifiquement la déclinaison régionale du plan national de filière fruits et légumes issu des EGA.

Les professionnels ont pu échanger sur les futursancements de campagne et sur la conjoncture des productions de fruits et légumes régionales actuelles et à venir.

La présentation du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable a suscité quelques réactions, notamment à propos des modifications des dispositifs de réduction de charges des emplois saisonniers qui pourraient pénaliser la compétitivité des producteurs de fruit et légumes français.

Notre région possède des atouts à saisir pour augmenter la part des produits sous signe officiel de qualité (dont bio) et de proximité dans la restauration collective notamment. Le développement des opportunités existantes répond directement aux objectifs du projet de loi. Les productions portant d'ores et déjà des pratiques plus respectueuses pour l'environnement seront également à promouvoir auprès des consommateurs.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

Un engagement collectif et des moyens en cohérence avec l'ambition portée par cette nouvelle loi seront à rechercher.

L'interprofession Fruits et Légumes (Interfel) a présenté le plan filière national fruits et légumes. Cet exposé a été suivi d'une proposition de déclinaison régionale portée conjointement par la Chambre Régionale d'Agriculture et Coop de France Alpes Méditerranée avec le soutien de l'État et de la Région.

Un axe fort de celui-ci porte sur la densification de l'organisation économique de la production avec un premier objectif de passer de 22 % à 35 % de taux d'organisation de la production à échéance 2025.

La déclinaison régionale de ce plan a été bien accueillie par les participants et son partage avec tous les maillons de la chaîne alimentaire salué.

Un focus a ensuite été fait sur des actions opérationnelles en cours : plan d'actions 2018 de l'accord cadre FCD/Coop de France, présentation des réflexions conduites sur les filières Amandes et Pomme des Alpes par la Chambre Régionale d'Agriculture.

La grande distribution a renouvelé son engagement dans la mise en avant et valorisation des productions locales.

Les axes de travail ambitieux intéressant l'avenir de la filière Fruits et légumes seront portés au sein d'une structure de dialogue spécifique et pourront s'appuyer sur des outils d'accompagnement de l'État et de la Région liés notamment à la structuration de la filière, tel que le soutien à la création d'organisations de producteurs, l'encouragement au développement des signes officiels de qualité.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)